



**Séance du
Conseil municipal**

**10 AVRIL 2024 à
20 heures 30**

Procès-Verbal

ORDRE DU JOUR

DEL-2024-033

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2024

QUESTIONS DIVERSES.

Le dix avril deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, en salle du Conseil Municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine HAUETER, Maire de FRENEUSE,

Etaients présents : MM. Ghislaine HAUETER, Cédric BURGNIES, Evelyne LEMAIRE, Ephraïm JOUY, Patrice LEMAIRE, Adrien LESEC, Alain PARMENTIER, Betty PILARCZYK, Filipe LOPES, Vincent RADET, Patrick RALLET, , Mireille ROUSSEAU, , Corinne MANGEL.

Procurations : MM. Nicolas DUVAL a donné procuration à Ghislaine HAUETER, Maëva ROBIN a donné procuration à Adrien LESEC, Abdelmajid MARFAK a donné procuration à Mireille ROUSSEAU, Caroline ZARIC a donné procuration à Ephraïm JOUY

Absents excusés : MM Caroline CHEVILLON, Renaud LAVARENNE, Céline MARQUES, Jérôme MITERMITE, Christophe RENTE, Moussa SAHMOUDI.

Le secrétariat est assuré par : Patrice LEMAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Aïssata FOYO.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Bertrand VILLEMIN, DGS, et Madame Christelle LIGNI du service Comptabilité sont présents s'il y a des questions. Ephraïm JOUY remercie Madame le Maire pour les documents concernant la baisse des budgets des différents services. Il reprend les budgets en précisant que les explications sont données, sauf sur la communication, le scolaire et sur le secrétariat. Il demande à Madame le maire des précisions ; Madame le Maire explique pour le service communication il y a un poste en moins puisqu'une personne de la médiathèque travaille aussi sur la communication. Il s'agit essentiellement la communication sur les animations. Le gaming show n'aura pas lieu cette année. Pour le scolaire il s'agit des fournitures générales et de la vigilance sur le papier, pour le secrétariat général c'est aussi des économies sur les fournitures et sur les impressions en noir et blanc à privilégier.

Monsieur Ephraïm JOUY revient sur les charges du personnel, l'augmentation a été expliquée lors de la présentation du ROB, il demande des précisions sur le C.I.A (Complément Indemnitaire Annuel). Combien d'agents et le montant de l'indemnité ; Monsieur VILLEMIN répond sur 7 ou 8 agents 600 à 700 euros par personne. Sur quels critères ? il s'agit de la reconnaissance des personnes les plus dynamiques, la notation annuelle, le plus constant dans leur présence, exemple les atsem, et de verser à différentes personnes chaque année. Monsieur JOUY demande si tout le monde l'aura touché à la fin du mandat, le DGS répond non c'est vraiment une prime au mérite à la performance, cela s'apprécie effectivement mais le contexte financier n'est pas favorable à donner des primes qui ne sont pas obligatoires. Il constate que ces sommes auraient pu être mise sur les affaires scolaires par exemple. Monsieur Patrice LEMAIRE intervient pour demander comment il évalue le rapport coût qualité de ces augmentations, comment on peut évaluer le fait que si on n'avait pas augmenté une personne, peut-être qu'elle aurait été moins performante et du coup c'est l'ensemble de la mairie qui aurait travaillé moins bien. Monsieur JOUY répond que verser une prime non obligatoire vu le contexte budgétaire ça le dérange. La situation aurait été plus sereine, il n'y a aucun problème. Deux poids de mesures sur l'efficacité des agents. Madame le Maire revient sur la réforme de la fonction publique discutée actuellement sur les primes pour valoriser le travail.

Monsieur Vincent RADET exprime qu'il est important que les documents demandés par un Conseiller soit transmis à tous les partis. Ça position sur les primes, il s'agit d'un ensemble d'éléments que l'exécutif et les responsables qui y veillent.

Il revient sur les effectifs, et le fait qu'on n'a pas de DGS titulaire, et que selon la loi notre commune n'a pas le droit. Il rappelle qu'à Bonnières le cas est arrivé et le Préfet lui a demandé de quitter son poste. Madame le Maire informe qu'elle est en contact avec la sous-préfecture concernant le poste. Elle précise que c'est le même problème avec le Directeur des Services Techniques alors que notre commune doit avoir un Responsable des Services Techniques et non un DST et que c'est comme ça depuis 20 ans.... Monsieur Vincent RADET revient sur le risque encouru de devoir ne plus avoir de Directeur Général des Services.

Monsieur VILLEMIN prend la parole pour expliquer la situation. Dès lors ou une commune de moins de 40 000 habitants ne trouve pas de DGS titulaire, elle a le droit de prendre un contractuel pour une durée de 3 ans. D'ici quelques mois on relancera une annonce pour un titulaire, aujourd'hui il y a des DGS fonctionnaire fonctionnelle et lui ne l'est pas, et il ne souhaite pas passer le concours. Monsieur Vincent RADET en conclue qu'un recrutement sera effectué pour un DGS titulaire. Il revient sur le DST et le RST, Madame le Maire précise que le DST actuel est catégorie C et non catégorie A. Actuellement toujours en poste chez

nous. Une précision sur les agents techniques, il s'agit des différents services comme la restauration, les atsem, les agents d'entretien... etc.

Monsieur RADET revient sur les études, lors de la commission finance on a parlé des études de « petites villes de demain », et il constate une étude supplémentaire pour l'extension du Centre de Loisirs. Comptablement il souhaite savoir ou c'est imputé. La prévision de l'étude est de 7 000 euros. Va-t-il y avoir d'autres études ? Monsieur RADET revient sur le PUP malgré son côté borderline parce que c'était l'OIN, quid des 135 000 euros quid des délais à respecter pour l'étude ; est-ce qu'on fait quelque chose ou on abandonne. Madame le Maire répond que la Commission Territoire réfléchira sur le sujet. Elle aura lieu courant mai.

Monsieur JOUY demande à Madame le Maire si elle fait une présentation du Budget, les documents ont été envoyés par mail, elle répondra aux questions.

Monsieur RADET demande quand sera prévu le vote des subventions par associations.

Madame le Maire répond que tous les dossiers ont été réceptionnés, un premier travail a été fait et elle confirme que l'enveloppe prévue au budget est respectée.

Monsieur JOUY demande à quoi correspond le montant de 31 500 euros au chapitre 65, Madame le Maire explique qu'il s'agit du dossier d'erreur de gestion RH et c'est la moitié du versement prévu que nous avons obligation de provisionner ; chapitre 67 et 68, il s'agit d'écritures qui ont changées d'imputation suite au passage de la M 57, les dépenses imprévues n'existe plus. Au compte 6232 fêtes et cérémonies, il n'y a pas eu d'augmentation mais des changements d'entités. Chapitre 65 article 65748 subvention aux associations, il s'agit d'un changement d'imputation dû à la M57. Sur le 65888 gestion courante, on retrouve le dossier et RH. L'article 657363 il s'agit de la subvention versée CCAS. En investissement sur l'opération 84 le montant 1 116 000 euros, c'est une réserve. Opération 125 le montant de 25 000 euros, c'est pour changer un camion en panne. Opération 138 le montant de 43 000 euros, remplacement du serveur, achats informatiques, et divers matériels. Opération 75 la maison des associations le montant de 20 000 euros, il s'agit de l'étude faite par l'architecte. Il s'agit d'une quatrième étude omise.

Vincent RADET informe que les articles 6232 et 6233 sont regroupées sur le 6232 en 2024.

Par rapport aux travaux du cimetière 300 000 euros, il y a 37 000 euros de prévus, il s'agit d'un colombarium de 36 places et peut-être déplacer l'existant et achat d'ossuaires si possible.

Madame le Maire informe que Monsieur Patrice LEMAIRE a été nommé secrétaire de séance.

DEL-2024-033

APPROBATION DU BUDGET COMMUNAL 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics qui leur sont rattachées,

Vu le compte administratif 2023, approuvé par délibération n° DEL-202-XX en date du XX,

Vu le débat d'orientations budgétaires pour le nouvel exercice, en date du 29 février 2024

Vu l'avis de la commission des finances en date du 25 mars 2024,

Sur proposition de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à

POUR 11 Voix
CONTRE 6 Voix MM. Vincent RADET, Corinne MANGEL, Filipe LOPES, Ephraïm JOUY,
Caroline ZARIC et Cédric BURGNIES
ABSTENTION

DECIDE

Article 1^{er} :

D'adopter le budget principal 2024 par chapitre et opération arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 710 409,69 €	5 710 409,69 €
Section d'investissement	3 089 019,09 €	3 089 019,09 €

Un détail par chapitre et opération est décrit dans les tableaux de synthèses ci joints, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Article 2 :

De charger Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Ghislaine HAUETER



Le secrétaire,
Patrice LEMAIRE

